



Montreuil, le 23 mai 2023

Monsieur François NOGUÉ
Directeur des Ressources humaines du Groupe SNCF
2 place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le 3 mai 2023, une demande de concertation immédiate vous a été adressée dans un cadre unitaire.

Lors de la réunion de conciliation du 11 mai, les réponses apportées démontrent une forme de déni de la direction quant à la situation vécue par les cheminots.

En premier lieu, vous évoquez une « revoyure » salariale, telle que prévue par l'accord 2022 qui, vous le savez, n'a pas franchi le seuil de représentativité requis en termes de signatures pour être valide. Pour la Fédération CGT, c'est donc bien une négociation obligatoire sur les salaires qui doit se tenir.

Vous prétendez avoir maintenu le pouvoir d'achat des cheminots. Or, les mesures salariales de 2022 sont inférieures à l'inflation et qui plus est, elles sont intervenues après 8 années de gel des salaires. Le contentieux salarial est donc loin d'être comblé.

Enfin, l'inflation reportée par l'INSEE en avril s'établit à 5,9 % en rythme annuel. Les prix de l'énergie et des carburants ne faiblissent pas, sans compter les prix alimentaires qui connaissent une inflation à deux chiffres. Récemment, un sondage faisait état que 42 % des Français sautaient un repas et 53 % réduisaient les portions. Au regard du niveau de salaire pratiqué dans l'entreprise, les cheminots sont pleinement impactés par la situation décrite.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du Code du travail, la Fédération CGT des cheminots vous dépose un préavis de grève à compter du mardi 30 mai 2023 19h00, jusqu'au jeudi 1^{er} juin 08h00.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes, et reprises dans la DCI qui vous a été adressée :

- Augmentation générale des salaires ;
- Intégration dans le salaire liquidable de l'ensemble des éléments de rémunération ;
- Revalorisation des primes de travail et des mesures équivalentes pour les contractuels ;
- Revalorisation des primes, indemnités et allocations ;
- Octroi d'un 13^e mois pour l'ensemble des cheminots ;
- Indexation des salaires de tous les cheminots sur l'inflation.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés du GPU, ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos respectueuses salutations.

Thierry NIER
Secrétaire général adjoint

